

COMPTE RENDU CONSEIL INTER QUARTIER DU 07 FEVRIER 2019

Le conseil inter-quartiers s'est réuni le jeudi 07 février 2019, dans les salons de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alain Girard.

Etaient présents :

Collège Elus : Thierry ATLAN, Alain GIRARD, Jacqueline MARCONI, Geneviève BONNISSEAU, Roselyne CHARLES-ELIE NELSON, Eddy JOURDE, Pierre STOUVENEL, Malika VERA,

Collège acteurs socio-économiques : Anabelle ALVES, Claude BEROLDY, Jean-Claude BLACODON, Philippe BOURRIACHI, Thierry CAPLIER, Hamza CHAIBI, Vincent CHARLOT, Thierry CHAUDRON (Vice-Président quartier Ouest), Christophe DI CICCO, Reine-Aimé ENDALLE PENDA, Noëlle GAMAIN, Maxime GARRY, Philippe GARRIGUES, Gabrielle GASPARD, Olivier GLOWINKOWSKI, Emmanuel GUENZI (Vice-Présidente quartier Centre), Esther LUBUYA MUNYA, Jean-Claude LESCATREYRES, Bertrand MARTIN, David MELT, Annick MORIN, Catherine MUNROOP, Roger PERES, Mickaël RANDOT, Anna RODRIGUEZ, **Collège habitants** : Mohamed BATAL, Jean-Charles BERNARDI, Patrick BRUNET, Jimmy BAGE, Jocelyne BRUNEAU, Jean CANET, Charlène DEVAL, Alhousseine DIALLO, Mylène DI BATISTA, Habiba DJOUADA, Maryse GRESSOT, Houcine TROUKY, Hosna MEZHOUD, Catherine PASSE, Marie-Françoise RABIN, Luigi SURACE, Katy TURLEPIN,

Administration : Patricia DELON, Annie PREDAL

Excusés (es) : Nabette BELKHEIR, Teta BEN DAVID, Chérifa BENMANSOUR, Karine BETTAYEB, Anne GESTIN, Brigitte KUIPOU, Sabine LEVITTE, Alain MOLLET, Jean-Claude RUFFIER, Gérard SAJET, Eliane SOUBEN

Invité (es) : Imène BEN CHEIKH, Maire adjointe Education, Stéphanie BARRE, Maire adjointe Santé, Catherine GAUTHIER, Directrice générale adjointe des services secteur santé, petite enfance, Franck SAVONNET, Directeur du développement urbain, Fabien CHEBAUT, responsable du service urbanisme.

Ouverture de la séance à 19h20.

Monsieur Alain GIRARD remercie les personnes présentes et présente les différentes personnes qui interviendront au cours de la réunion : Madame Imène BEN CHEIKH pour la présentation du schéma directeur des équipements scolaires, Mesdames Stéphanie BARRE, Catherine GAUTHIER pour la partie Santé, Messieurs Franck SAVONNET, Fabien CHEBAUT pour la partie PLU.

I – Présentation du schéma directeur des équipements scolaires (Intervention de Madame Imène BEN CHEIKH, Maire adjointe à l'Education et à l'Enfance)

Un diagnostic des équipements scolaires a été réalisé à l'été 2017. Le constat qui est fait, est celui de structures ayant atteint leur capacité d'accueil maximum (écoles, accueils de loisirs), des équipements

scolaires anciens et vieillissant malgré un entretien régulier, des équipements à adapter aux défis éducatifs du XXIème siècle.

1 - Quelles opérations de prévues entre 2019-2022 ?

a – Pour le quartier Ouest

Un projet d'ampleur concerne les écoles maternelle et élémentaire Jean Moulin. Il s'agit de deux projets de restructuration/extension pour lesquels un concours architectural commun sera lancé pour garantir une harmonie du bâti. Une attention particulière sera apportée à la conduite des travaux en site occupé.

Pour la maternelle Jean-Moulin (Coût de l'opération : 4,960M€ HT)

L'existant	Le futur		Travaux réalisés
8 classes+ 2 dortoirs dans des bâtiments modulaires	Création d'espaces 3 salles de classes, 2 dortoirs, 1 accueil de loisirs, des espaces adultes.	Restructuration des espaces : Salles d'activités, Restaurant scolaire, retrait des bâtiments modulaires	Construction d'un nouveau bâtiment en R+1, Restructuration et mise en conformité du bâtiment existant, accessibilité PMR.

Pour l'élémentaire Jean Moulin (Coût de l'opération : 5,995 M€ HT)

L'existant	Le futur	Travaux réalisés
10 classes	Création d'espaces 4 salles de classes, 1 accueil de loisirs (salles mutualisées avec l'école), 1 restaurant scolaire, 1 nouveau bloc sanitaire dans la cour, des espaces extérieurs,	Construction d'un nouveau bâtiment en R+1, restructuration et mise en conformité des bâtiments existants, accessibilité PMR

b - Pour le quartier Centre – Pierre au prêtre (2,390 M€ HT)

Le projet concerne l'école maternelle Noyer-Grenot pour lui offrir de nouveaux espaces. Il s'agit d'un projet de restructuration/extension adapté aux besoins spécifiques des enfants de maternelle. Une attention particulière sera apportée à la conduite des travaux en site occupé.

L'existant	Le futur	Travaux réalisés : extension-restructuration
5 classes dont un pôle d'accueil des moins de 3 ans.	Espaces créés/restructurés 2 salles de classe, 1 dortoir, 1 salle d'accueil de loisirs (mutualisée avec l'école), des espaces adultes repensés, une restauration scolaire agrandie.	Construction d'un nouveau bâtiment en R+1, restructuration et mise en conformité du bâtiment existant,

c - Pour le quartier Calmette (13,181M€ HT)

Un secteur confronté à une forte hausse des effectifs et des équipements parfois saturés.

Prévision d'un nouvel équipement ouvert sur son quartier. Celui-ci sera un lien privilégié avec les futurs centre social et IME (institut médico-éducatif). Le programme architectural est travaillé avec les futurs utilisateurs pour répondre aux ambitions éducatives (co-construction). Ce nouvel équipement s'intégrera dans la nouvelle géographie urbaine. Des espaces souples et évolutifs permettront la mutualisation des lieux et les évolutions ultérieures. Ce projet a pour ambition de faire une école inclusive, intégrant les ressources de son environnement humain et naturel (importance des espaces

naturels, espaces modulaires et évolutifs favorisant l'intégration sociale des différents usagers du groupe scolaire), un bâtiment connecté stimulant l'éducation au numérique.

Espaces créés
18 classes (6 maternelles, 10 élémentaires, 2 classes modulables en fonction des besoins) 2 unités d'inclusion d'enfants de l'IME, un accueil de loisirs maternel, un accueil de loisirs, élémentaire, un restaurant scolaire, des salles d'activités ouvertes sur le quartier.

2 - Quelles opérations de prévues à partir de 2023

A partir de 2023, des opérations d'envergure pour des équipements scolaires performants démarreront (opérations tiroirs de restructuration/extension et démolition/reconstruction sur les quartiers en renouvellement urbain.

Les programmes et calendriers sont en cours d'élaboration.

Les opérations à venir sont les suivantes :

- Sur le quartier des navigateurs : démolition/reconstruction de l'école maternelle Paul Eluard,
- Sur le quartier des aviateurs : démolition/reconstruction du groupe scolaire Marcel Cachin,
- Sur le quartier Calmette : restructuration/extension des écoles maternelles et élémentaires Joliot-Curie

Travaux réalisés : extension -restructuration
<ul style="list-style-type: none"> - Extension du bâtiment Irène Joliot-Curie, passant de 6 classes à 8 classes maternelles, reconstruction de la ludothèque, - Démolition à terme du bâtiment Frédéric Joliot-Curie (maternelle), - Restructuration et redimensionnement du bâtiment élémentaire, passant de 15 classes à 12 classes, - Construction d'un nouvel accueil de loisirs élémentaire dans le prolongement du bâtiment existant (opération programmée pour la période de 2023/2025).

- De nouveaux équipements scolaires pour accompagner l'émergence d'un nouveau quartier (Senia-15 arpents) : prévision de la construction de deux groupes scolaires sur le plateau. Le premier de ces deux équipements est prévu à l'horizon 2024/2025.

Suite à cette présentation, des questions ont été posées :

Questions	Réponses
Ces projets engagent la prochaine municipalité sur des décisions prises dès à présent. Comment cela va-t-il être financé sans augmentation du taux d'imposition. Y aura-t-il des subventions ?	Le financement, on le prépare depuis un certain temps. Des provisions ont été réalisées pour pouvoir financer les projets. Les financements ne proviennent pas que de la Ville, d'autres partenaires y participent (ANRU à hauteur de 40%). L'objectif ce n'est pas de rajouter aux Orlysiens des charges supplémentaires. Les Orlysiens aiment Orly et y restent, c'est une richesse à offrir aux futurs écoliers.
Pour le financement qu'elle est la part de l'EPT puisque le projet des « Sénia-15 arpents, c'est aussi un projet du Grand Paris ?	Ce travail se fait en lien avec l'Etat.
A-t-on nécessairement besoin de construire, ne peut-on pas innover et mettre en place une sorte de télétravail ? Dans certains pays cela se fait. S'adapter aux nouvelles technologies c'est	Le télétravail est un fonctionnement qui n'est pas mis en place à l'Education Nationale à l'heure actuelle. En ce qui concerne les nouvelles technologies, l'adaptation des besoins et le suivi des évolutions en la matière est pris en

important.	compte.
Dans le cahier de doléances adressé au Président de la République, pourquoi ne pas demander le rétablissement de la taxe professionnelle.	Cela peut faire l'objet d'une doléance à inscrire sur les cahiers mis à disposition de la population orlysiennne.
En ce qui concerne l'alimentation, quelle est la position de la municipalité ?	C'est l'école de la république, l'école est donc laïque. La municipalité travaille sur le goût, les produits bios et prévoit des repas de substitution pour les enfants ne consommant pas de viande porcine. Lors des études réalisées sur le gâchis alimentaire il a été constaté que la viande était l'aliment le plus gâché par les enfants. Il pourrait être envisagé de travailler sur le plat végétarien. Rappel de l'existence d'une commission des menus qui se réunit tous les deux mois.

II – La santé de demain à Orly (Intervention de Madame BARRE, Maire adjointe à la santé)

Contrairement à l'école, la Santé n'est pas une compétence communale mais sur Orly il existe une volonté très forte de faire de la Santé un axe prioritaire pour les Orlysiens. Le projet municipal de la santé s'inscrit dans le cadre des politiques et dispositifs territorialisés en matière de santé et d'accompagnement médico-social. Cela se traduit par l'engagement de la Ville à garantir une offre de soins coordonnée et renforcée, en réponse aux besoins prioritaires de santé et sociaux de la population.

Pour cela la Ville travaille aux côtés de ses partenaires (ARS, CPAM, CLIC, Conseil Départemental etc.)

➤ Cinq axes prioritaires ont été dégagés :

- Développer les dispositifs locaux d'accès aux droits,
- Valoriser les dispositifs et services médico-sociaux intervenant sur le territoire,
- Promouvoir la complémentarité des différents professionnels et réseaux de santé, intervenant sur le territoire,
- Anticiper les évolutions attendues de l'offre de soins sur le territoire,
- Consolider les services municipaux de soins et de prévention.

➤ Cinq fiches actions du Contrat Local de Santé :

- Promotion de la santé, accès aux droits
- Santé jeunes
- Prévention et lutte contre la perte d'autonomie,
- Soutien à l'implantation de professionnels de santé sur le territoire et développement des partenariats médicaux,
- Coordination locale autour du projet de santé.

1 – Création d'un nouveau Centre Municipal de Santé Unique

Actuellement il existe deux centres municipaux de santé : Calmette et Méliès. Ces derniers sont devenus vieillissants et posent des difficultés notamment en termes d'accessibilité. Ils sont aussi moins adaptés à la pratique médicale et ne peuvent pas être rénovés durablement, les contraintes

architecturales ne le permettant pas. Le travail avec l'architecte a commencé, le permis de construire a été déposé l'été dernier. Il s'agira d'un bâtiment R+2.

Il a été demandé à l'architecte que le bâtiment ait la physionomie d'un bâtiment public et non d'une habitation. L'architecture des façades est en cours de finalisation.

Des nouveautés par rapport à l'existant

<i>Bâtiment moderne, équipé d'un plateau technique rénové</i>
Radiologie panoramique en dentaire, Nouveau procédé de stérilisation, Possibilité, à terme, de la mise en place de télé-médecine, Acquisition d'une plateforme de force et accéléromètre, Mise en place du renforcement iso-cinétique
<i>Tous les professionnels réunis sur un même lieu</i>
Pôle administratif, pôle dentaire, pôle kinésithérapie, Pôle de consultations complémentaire, pôle de coordination etc.
<i>Accueil de nouvelles consultations spécialisées</i>
<i>Parking adapté de 40 places</i>
Souterrain, dédié au Centre Médical de Santé pendant les horaires de consultations et ouvert au public en dehors de ces horaires.

Il est rappelé que la pose de la 1^{ère} pierre est programmée **au samedi 15 juin à 12h30, rue Calmette.**

2 – Création d'une maison médicale libérale

Elle sera située avenue des Martyrs de Châteaubriant en rez-de-chaussée de la nouvelle construction (Zakelly).

Son ouverture est prévue fin 2019/début 2020. Y exerceront des médecins généralistes, un cabinet de radiologie, une sage-femme, des consultations de médecine générale d'urgence (9h00-22h00) mais aussi d'autres professionnels de la santé pourront y exercer.

A noter également que dans le cadre de la rénovation de la résidence Méliès, il est prévu un espace dédié aux actions de prévention, des consultations pour les seniors du quartier ou les personnes en perte d'autonomie ou en situation d'handicapé.

3 – Comité consultatif de la santé

Ce comité est important car il est partie prenante du projet de santé. Cela rentre dans le cadre des actions participatives. Il est possible de candidater pour intégrer le Comité consultatif de la santé. Les habitants ont toute leur place au sein de ce comité

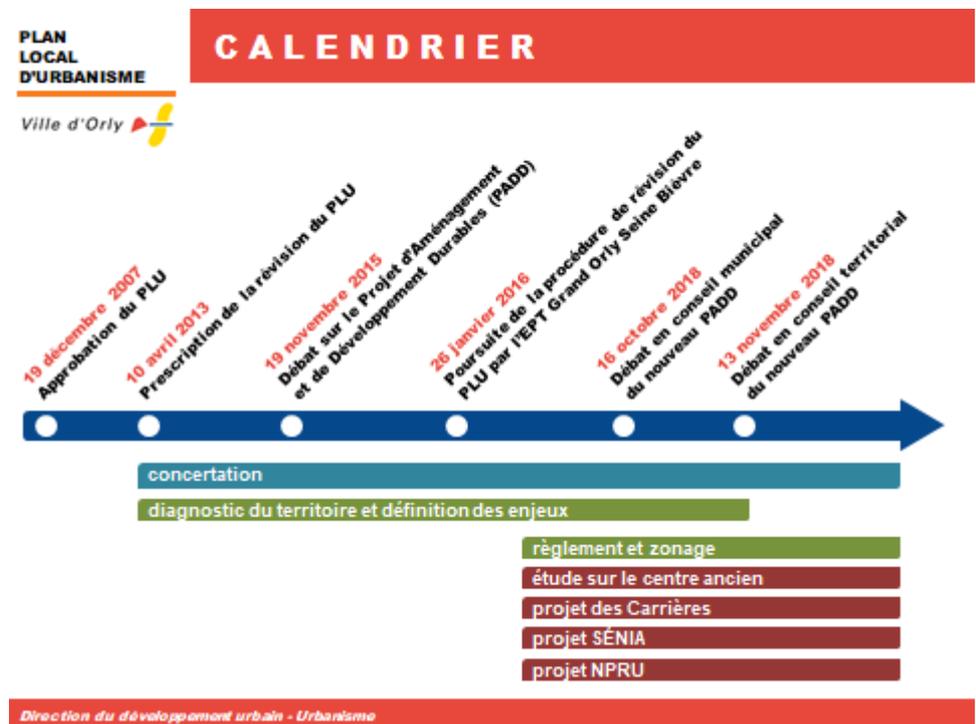
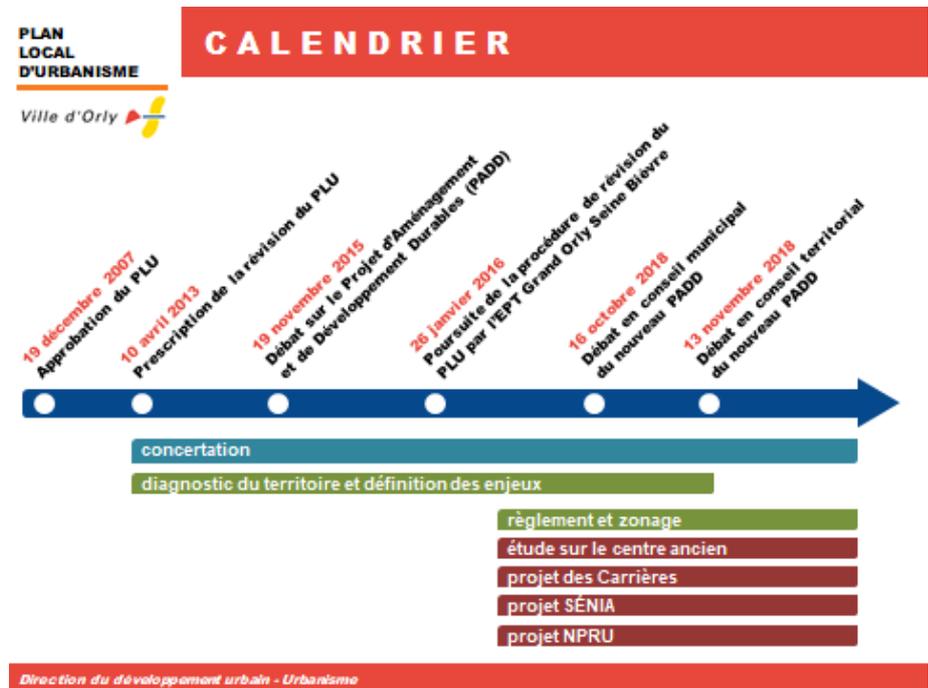
Suite à cette présentation, des questions ont été posées :

Questions	Réponses
L'installation d'un ophtalmologue est-il prévu ?	Pas pour le moment. Les praticiens préfèrent exercer en milieu hospitalier plutôt que dans un centre de santé.
Le pôle de consultation complémentaire sur le 2 ^{ème} étage est-il en lien avec l'hôpital de Villeneuve Saint Georges ?	Une convention a été signée, mais le directeur ayant pris d'autres fonctions ailleurs, rend le partenariat un peu plus difficile pour le moment.

<p>Pourquoi la radiologie apparait-elle dans la partie libérale et non municipale</p>	<p>Il est difficile de travailler avec des radiologues qui acceptent de venir exercer en centre de santé. La rémunération n'est pas la même.</p>
<p>Des maisons de santé sont-elles prévues sur le secteur Ouest ?</p>	<p>Il est difficile de trouver du foncier pour construire sur le secteur Ouest. La piste privilégiée c'est plus vers la zone des 15 arpents.</p>
<p>Au niveau des hôpitaux privés peut-on négocier avec les professionnels pour bénéficier du tiers payant ?</p>	<p>La Ville a conventionné avec 200 mutuelles. A notre connaissance les cabinets libéraux à Orly sont conventionnés en secteur 1.</p>
<p>Ne pourrait-on pas réfléchir à la mise en place d'un groupe de travail spécialisé dans les AVC ?</p>	<p>C'est un gros problème de santé publique mais c'est surtout du domaine de l'urgence. C'est du ressort de l'ARS et du schéma d'organisation des soins. Ce qui est important c'est de connaître les symptômes des AVC. Ce sont plutôt des actions de prévention sur cette thématique qu'il faut développer. Les actions de prévention menées par le CMS y contribuent.</p>
<p>Y aura-t-il des pédiatres ?</p>	<p>Non pas de consultation en pédiatrie. Il n'y a pratiquement plus de médecin dans ce domaine. Les services travaillent à des mesures incitatives pour que les professionnels viennent s'installer sur le territoire. Il est fait appel à une agence de communication pour travailler sur un message qui serait adressé aux professionnels mais aussi à des étudiants en santé qui travaillent sur le territoire.</p>
<p>Quels seront les horaires de ces deux structures ?</p>	<p>C'est une question à travailler au sein du comité consultatif de la santé. Fait-on évoluer les horaires actuels sachant que l'on vient de les modifier. Mais la question va se poser pour le nouveau centre. En ce qui concerne le libéral, c'est différent, le choix des horaires leur appartient.</p>
<p>Pour les consultations d'urgence, peut-être penser à décaler les horaires</p>	<p>Les consultations d'urgence ce n'est pas le (SAMI).</p>
<p>Qu'est-ce qui est fait pour garder les médecins qui partent les uns après les autres ?</p>	<p>Sur les structures municipales, les médecins sont salariés. Il y a eu des départs à la retraite et d'autres médecins sont partis pour d'autres missions. Pour être attractif, la grille salariale a été refondue. L'objectif du nouveau centre c'est aussi de permettre aux médecins de travailler dans de bonnes conditions. Il est difficile aujourd'hui de travailler sur les centres anciens. La situation n'est pas propre à Orly, d'autres villes rencontrent les mêmes difficultés.</p>
<p>Une décision au conseil municipal a été prise pour un loyer annuel de 450 000 euros HT sur un bail de 12 ans. Ne serait-il pas plus judicieux d'être propriétaire du bâtiment ?</p>	<p>La décision a été prise de louer les locaux. Il est préférable d'éviter d'avoir des charges sur les futures rénovations. Le calcul a été fait et des études ont été réalisées sur des villes alentours.</p>
<p>Qu'est-ce que la télémedecine ?</p>	<p>La télémedecine consiste à donner un diagnostic à distance. Il faut prévoir un débit suffisant pour que cela puisse fonctionner. On essaie de développer des collaborations en s'appuyant sur les solutions les plus innovantes.</p>

III – Plan local d’urbanisme

Une présentation du calendrier PLU a été faite. Il est rappelé qu’il y a une réunion publique le mercredi 20 février à partir de 19h00. Cette réunion permettra de donner plus de détails.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.